

La dépêche **D'AGGLOPOLYS**

Les dernières nouvelles !

AUTOMNE 2024

GESTION DES DÉCHETS
ACTION SOCIALE
ENVIRONNEMENT
CRÉMATORIUM

EAU & ASSAINISSEMENT
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

CRÉMATORIUM
GESTION DE LA VOIRIE
LOISIRS & CULTURE
MOBILITÉ

Actualités

Faites pour le climat *Spécial alimentation	p. 3
Bonus à l'installation des commerces dans les centres-villes et centres-bourgs	p. 3
Le Jeu de paume : Demandez le programme !	p. 4

Dossiers

Agglopolys, un territoire où entreprendre	p. 7
Le Lab : L'espace collaboratif pour entreprendre	p. 9
La mission locale	p. 9
Le bureau information jeunesse de Loir-et-Cher	p.10
L'école de la 2 ^e chance	p. 11
Collecte des déchets, consignes de tri	p. 12
Erreurs de tri dans les bacs jaunes	p. 13
Les biochéchets se trient !	p. 14
Les modalités de collecte	p. 15
Déchetteries et réduction des déchets	p. 16
Déchetteries et réduction des déchets (suite)	p. 17
Déplacement à vélo	p. 18
Déplacement en transport en commun	p. 19
Déplacement en transport en commun (suite)	p. 20
L'autopartage	p. 21
L'eau de Blois/Agglopolys	p. 22
Eau potable : les bons gestes	p. 22
Assainissement collectif	p. 25
Assainissement non collectif	p. 25
Eaux usées : les bons gestes	p. 26
La gestion intégrée des eaux pluviales (GIEP)	p. 27
Avec Renov'Habitat d'Agglopolys, améliorez votre logement !	p. 28
Les bibliothèques d'Agglopolys	p. 29
Les piscines d'Agglopolys	p. 30
La fourrière animale	p. 31
Le crématorium du Val de Loire	p. 32

FAITES POUR LE CLIMAT *SPÉCIAL ALIMENTATION



Dimanche 24 novembre de 10h30 à 18h

Le Jeu de Paume - Entrée libre

Le changement climatique en cours nous oblige à repenser en profondeur nos modes de consommation et nos habitudes de vie. Déplacements, énergie, eau, déchets, biodiversité, alimentation, réemploi, réparation... chaque geste compte !

Cette 2^e Faites pour le Climat organisée par Agglopolys abordera plus spécifiquement le thème de l'Alimentation (gaspillage, approvisionnement local, achat en vrac, réparation d'électroménager...).

Au programme : ateliers pratiques, ludiques et créatifs, soupes anti gaspi, démonstrations, conseils et astuces pour agir autrement au quotidien.

Programme complet sur agglopolys.fr

Contact

02 54 58 57 94



BONUS A L'INSTALLATION DES COMMERCES DANS LES CENTRES-VILLES ET CENTRES-BOURGS

En réponse à la montée inquiétante de la vacance commerciale à l'augmentation du nombre de magasins en zones périphériques, à l'essor du commerce en ligne et aux changements de modes de consommation, Agglopolys a mis en place le dispositif expérimental de « Bonus à l'installation » dans les centres-villes et centres-bourgs.

L'objectif est d'encourager l'installation de nouveaux commerçants dans les locaux vacants en versant une aide financière sous forme de subvention (1 000 € à 3 000 € en fonction du loyer) aux porteurs de projets, combinée à des négociations avec les propriétaires des locaux pour proposer des loyers justes.

Conditions d'éligibilité

Locaux éligibles

Vacants et situés dans les zones prioritaires définies par les communes.

Les propriétaires doivent s'engager à respecter les conditions financières suivantes dans le bail commercial :

- Minimum un mois de franchise de loyer et/ou mise en place de loyers progressifs (sur 3 ans).
- Loyers plafonnés sur la base de la moyenne des dernières transactions du secteur.

Bénéficiaires éligibles

Statut : Les porteurs sont inscrits au répertoire des métiers et/ou au registre du commerce et des sociétés.

Structure : Entreprises indépendantes, franchisées ou affiliées, aux micro-entreprises et aux associations.

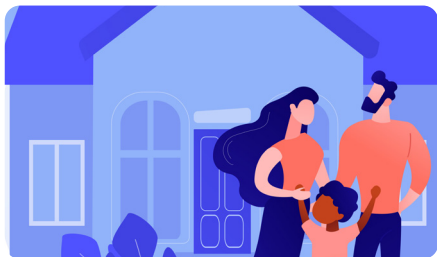
L'entreprise doit également être financière viable.

Contact

dev-eco@agglopolys.fr

LE JEU DE PAUME : DEMANDEZ LE PROGRAMME ! NOVEMBRE 2024/FÉVRIER 2025

SALONS/ÉVÉNEMENTS



Salons des Envies

Vendredi 1^{er} et samedi 2 novembre 2024 de 10h à 19h

Dimanche 3 novembre de 10h à 18h

Le Salon des Envies d'Automne, c'est le salon idéal pour se faire plaisir et réfléchir à ses prochains projets Maison, Jardin, Déco, Bien-être et Gourmet. Venez découvrir les 50 exposants et professionnels de ces thématiques !

- Entrée libre et gratuite
- Renseignements : puzzle-centre.fr



Nuit de l'Orientation

Vendredi 22 novembre 2024 de 14h à 20h30

Destinée aux jeunes, la « Nuit de l'Orientation » permet d'accompagner dans la construction d'un projet — dans une ambiance conviviale et volontairement festive qui favorise les contacts et les échanges.

- Entrée libre et gratuite
- Renseignements : contact@loir-et-cher.cci.fr
02 54 44 64 00



Faites pour le Climat *Spécial Alimentation

Dimanche 24 novembre 2024 de 10h30 à 18h

En route vers la transition écologique ! Des ateliers pratiques, ludiques et créatifs, des démonstrations, des conseils et astuces pour agir autrement au quotidien...

- Entrée libre et gratuite
- Renseignements : 02 54 58 57 94
- Programme complet sur agglopolys.fr



Top des entreprises

Mercredi 4 décembre 2024 à 18h

Organisé par La Nouvelle République et la CCI de Loir-et-Cher, le Top des entreprises est un événement qui récompense les entreprises les plus performantes, innovantes ou créatives, valorise les savoir faire et projets de territoire, met en lumière les acteurs et talents du département, chefs d'entreprise, startupper...

- Sur invitation
- Renseignements : topentreprises41@nrco.fr



Marché de Noël des producteurs

Samedi 21 décembre de 10h à 20h et dimanche 22 décembre 2024 de 10h à 18h

Organisé par la Chambre d'Agriculture 41 et l'association Bienvenue à la ferme.

- Entrée libre et gratuite
- Renseignements : accueil@loir-et-cher.chambagri.fr
02 54 55 20 32

SPECTACLES /CONCERTS



Malik Bentalha

Judi 14 novembre 2024 à 20h30

La Petite Manhattan et AKS présentent En 2024, Malik Bentalha fait son grand retour avec son troisième et tout nouveau spectacle : Nouveau Monde.

- Places assises numérotées : 45 à 50 € - PMR/ACC : 45 €*



Les Franglaises

Vendredi 6 décembre 2024 à 20h30

Les Franglaises passent à la moulINETTE de leurs traductions littérales les plus grands tubes de ces 50 dernières années. De quoi dévoiler le sens des morceaux qu'on fredonne sous la douche. Reine (Queen), Prince (Prince), le Roi (Elvis) et toutes les stars de la Pop.

- Places assises numérotées : 35 à 55 € - PMR/ACC : 35 €*



Maxime Leforestier

Judi 9 janvier 2025 à 20h30

En parallèle de sa tournée en hommage à Georges Brassens, il revisitera également son répertoire lors d'une tournée dédiée cette fois-ci à l'ensemble de son répertoire depuis son premier album jusqu'à son dernier en date, « Paraître ou ne pas être », sorti en juin 2019.

- Places assises numérotées : 38 à 55 € - PMR/ACC : 38 €*



Cirque Phénix - CirkAfrika

Mardi 21 janvier 2025 à 20h30

Le CirkAfrika vous guidera en Éthiopie, un périple à l'est du continent, dans la corne de l'Afrique. Ce cirque se situe à la frontière des danses tribales et de la voltige acrobatique. Les artistes sont maîtres de la grâce pour un résultat défiant les lois de la pesanteur. Vivez aux rythmes envoûtants des musiques éthiopiennes, la grande parade du Phénix. Une expérience familiale dans un cirque comme vous n'en verrez nulle part ailleurs.

- Places assises numérotées : 39,50 à 63 € - Tarif enfant - 12 ans : 38 € - PMR/ACC : 37,50 €*

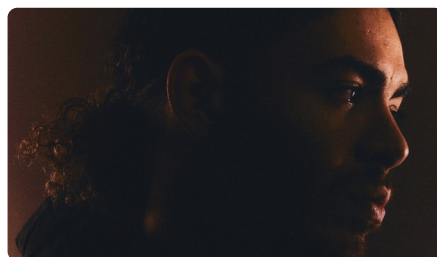


Artus

Mardi 28 janvier 2025 à 20h30

Dans ce nouveau spectacle Artus ne dépassera pas les limites, puisqu'il n'en a aucune !

- Places assises numérotées : 35 à 49 € - PMR/ACC : 35 €*



Zamdane

Mardi 5 février 2025 à 20h30

Zamdane, le natif de Marrakech, installé à Marseille depuis 2016, défend depuis deux ans un premier album acclamé, "Couleur de ma peine", dans lequel il pose ce qu'il a sur le cœur sans ne jamais rien retenir. Teasé depuis un an, son nouvel album "SOLSAD" se révèle être le projet de la consécration.

- Places assises numérotées / places debout : 30 € - Enfant - 12 ans : 26 € - PMR/ACC : 26 €*

* Réservations dans les points de vente officiels et sur az-prod.com
Infos et réservations pour PMR/groupe/CSE, uniquement chez
AZ PROD : 02 47 31 15 33.

SPECTACLES /CONCERTS (suite)



Imagination by Lee John

Vendredi 21 février 2025 à 20h

Lee John, l'icône légendaire du groupe de musique Imagination, offre un spectacle à couper le souffle. L'artiste charme son public avec son talent unique alliant le funk, le jazz et la soul. Un savant mélange de nostalgie, d'émotion et d'éclats de rire qui donne aux fans l'occasion d'apprécier le charisme et la virtuosité vocale de cette figure incontournable de la musique internationale.

- **Places assises numérotées : 38 à 55 € - PMR/ACC : 38 €***



LE JEU DE PAUME

66 avenue de Châteaudun 41 000 Blois

02 18 14 24 95

agglopolys.fr

** Réservations dans les points de vente officiels et sur az-prod.com*

Infos et réservations pour PMR/groupe/CSE, uniquement chez AZ PROD : 02 47 31 15 33.



SPORT

Les matchs de l'ADA Blois Basket 41 en Pro B

- **Samedi 9 novembre**
face à Pau
- **Samedi 30 novembre**
face à Poitiers
- **Dimanche 15 décembre**
face à Hyères
- **Samedi 27 décembre**
face à Antibes
- **Vendredi 25 janvier**
face à Chalons-Reims
- **Vendredi 31 janvier**
face à Vichy
- **Vendredi 8 février**
face à Boulaz

Contact

ADA Blois Basket
59 bis Avenue de Châteaudun
à Blois - 02 54 58 30 37
ada-basket.com



AGGLOPOLYS, UN TERRITOIRE OÙ ENTREPRENDRE

Sur le territoire de la Communauté d'agglomération de Blois, les entreprises bénéficient d'un parcours résidentiel privilégié. Pépinières d'entreprises, hôtels d'entreprises aux bureaux modernes et accueillants, ateliers relais tout équipés ou à aménager dans des villages d'entreprises, zones d'activités dédiées à l'artisanat, aux PME-PMI ou aux grandes implantations..

Chefs d'entreprises, porteurs de projets, Agglopolys vous accompagne

Si vous êtes chef d'entreprise ou souhaitez le devenir, la Direction développement économique et touristique d'Agglopolys vous accompagne dans vos projets.

Parce que réussir la création et le développement de son entreprise demande de l'organisation, Agglopolys se charge de trouver aux chefs d'entreprises des solutions adéquates (immobilier, foncier, financement, recherche de partenaires, recrutement, formalités diverse...), en collaboration étroite avec ses différents partenaires (agence DEVUP, chambres consulaires, SEM patrimoniale Territoires Développement, etc.).

> Aide à la création d'entreprise

- Agglopolys soutient ou participe à plusieurs dispositifs d'accompagnement à la création d'entreprises :
- Mature Entreprise : couveuse d'entreprises
- Initiative Loir-et-Cher : prêts d'honneur aux créateurs d'entreprises
- ADIE : micro-crédit pour les créateurs exclus du système bancaire

> Aide à l'implantation et à l'extension

Parce que réussir le développement de son entreprise demande de l'organisation, Agglopolys et son réseau de partenaires se chargent de trouver aux chefs d'entreprises des solutions adéquates : immobilier, foncier, financement, recherche de partenaires, recrutement, formalités diverses, etc. En fonction de la réglementation en vigueur et pour certains projets de création ou de développement d'entreprise, Agglopolys peut accompagner ces projets par des aides sur l'investissement immobilier. Le Conseil Régional peut aussi abonder ces aides. Des aides d'Agglopolys peuvent également être mobilisées dans le cadre de projets innovants ou sur la recherche et le développement.

> Aide aux hébergements hôteliers

Le fonds communautaire d'aide aux hébergements hôteliers soutient le développement de l'offre hôtelière, contribue au développement touristique durable du territoire, accompagne la montée en gamme des établissements. Ces aides peuvent être mobilisées dans le cadre de travaux d'investissement immobilier y compris pour l'hôtellerie de plein air.

> Soutien aux commerces et aux TPE

Agglopolys, dans le cadre de sa politique locale de soutien aux activités commerciales, a mis en place un dispositif d'aide aux commerces et très petites entreprises situés sur son territoire.

Objectifs :

- Renforcer l'attractivité du commerce de proximité et le maintien d'activités dans les centres-villes et centres-bourgs
- Favoriser l'artisanat et développer les activités de services
- Favoriser la création d'activités et d'emplois
- Favoriser la reprise et la transmission des petites entreprises

Conditions requises pour les artisans, commerçants et prestataires de services (existants ou en création) :

- Être inscrit au répertoire des métiers ou au registre du commerce
- Réaliser un chiffre d'affaires annuel < 1 000 000 M€ HT
- Être à jour de ses obligations fiscales et sociales
- Ne pas être situé dans un parc d'activités économiques.
- Ne pas avoir bénéficié de ce dispositif pendant les 3 dernières années

Activités exclues de l'éligibilité du règlement :

- Les agences de services (immobilières, bancaires, assurances, courtages, intérim...)
- Les professions libérales, les pharmacies, les commerces saisonniers, les micro-entrepreneurs (sauf ceux disposant d'un local commercial)
- Les commerces de gros, les activités d'hébergements
- Les locataires d'Agglopolys

Nature des investissements subventionnables :

- Les aménagements immobiliers (travaux liés aux économies d'énergie, de mise en accessibilité et mise aux normes, amélioration des conditions de travail et de sécurité...)
- La rénovation et l'extension des devantures, enseignes, vitrines
- L'équipement des véhicules de tournées, pour les artisans/commerçants « alimentaires »
- Les investissements en matériel, pour les artisans/commerçants « alimentaires », en complément de travaux sur l'immobilier et s'ils apportent une réelle plus-value à l'entreprise, et sans dépasser 30 % du montant des travaux subventionnables. Condition levée si le matériel est considéré comme non transportable, s'apparentant à de l'immobilier.

Forme et montant de l'aide :

- Investissement subventionnable : 4 000 € HT
- Taux d'aide maximum : 30 % de l'assiette des investissements subventionnables
- Subvention plafonnée : 5 000 €
- Les dépenses ne doivent pas être engagées avant de recevoir l'accusé de réception de la demande d'aide par Agglopolys. Règlement complet sur agglopolys.fr
- Retrait et dépôt des dossiers à la mairie de votre établissement.

> Nouveau dispositif « Bonus à l'installation » pour les commerces

Agglopolys soutient l'installation de nouveaux commerçants dans les centres-villes/ centres-bourgs grâce à son dispositif « bonus à l'installation ».

Objectif :

Dispositif expérimental pour lutter contre la vacance commerciale dans les centres-villes et centres-bourgs et encourager l'installation de nouveaux commerçants dans les locaux vacants ciblés

Comment ?

Grâce à une aide financière sous forme d'une subvention entre 1000 et 3000 €, en fonction du montant du loyer, versée au porteur de projet. Combiné à des négociations de loyer avec les propriétaires.

> Être accompagné dans la transition écologique de son entreprise

Afin d'aider les entreprises dans la gestion des eaux pluviales sur leur site, Agglopolys propose un accompagnement personnalisé et gratuit, ouvert à toutes les entreprises du territoire. Réalisé par l'assistant à maîtrise d'ouvrage d'Agglopolys, il permet de bénéficier de conseils techniques simples et des solutions adaptées aux contraintes spécifiques de chaque site afin d'infiltrer l'eau au plus près du point de chute.

Agglopolys travaille actuellement sur d'autres thématiques pour soutenir la transition écologique des entreprises. Un accompagnement spécifique sera prochainement déployé sur les énergies renouvelables, renforçant ainsi leur résilience face aux enjeux climatiques et énergétiques.

L'offre foncière

- 1 000 ha de parcs d'activités
- 41 parcs d'activités sur 22 communes

Prix du foncier au m² : de 14 € à 50 € H.T. suivant les parcs d'activité.

Carte interactive des parcs d'activités sur agglopolys.fr

Le parc des Châteaux

Situé à proximité immédiate de l'A10, sur la commune de La-Chaussée-Saint-Victor, le Parc des Châteaux est le nouveau parc d'activités d'Agglopolys. Au total, le parc d'activité couvrira 37 ha, dont 29 commercialisables.

Une quinzaine d'entreprises se sont déjà installées sur ce Parc d'Activités.

La viabilisation de la seconde partie de la tranche 2 permettra de disposer de quelques fonciers supplémentaires pour de nouveaux projets d'implantation.

La reconversion de friches industrielles

Agglopolys investit dans la reconversion des friches industrielles qui constituent de nouvelles opportunités de localisation pour les entreprises.

Le village d'entreprises de l'Arrou

Au sein d'un village d'entreprise d'une superficie totale de 6 200 m² situé route de Château-Renault à Blois, Agglopolys propose, à la location ou à la vente, quelques bureaux à partir de 35 m².

Des locaux libres ?

Agglopolys accompagne les entreprises dans leur recherche de foncier et d'immobilier. Si vous êtes propriétaire ou avez connaissance de biens immobiliers (locaux commerciaux, bureaux, commerces...) à la vente ou à la location, faites-les connaître à la direction développement économique et touristique d'Agglopolys.

Direction développement économique et touristique
Hôtel d'agglomération 1 rue Honoré de Balzac - 41000 Blois
Tél. 02 54 90 35 22 - dev-eco@agglopolys.fr



LE LAB : L'ESPACE COLLABORATIF POUR ENTREPRENDRE

Le Lab, pôle d'entreprises d'Agglopolys, situé à Blois, regroupe un espace de coworking, des bureaux, ateliers et locaux mixtes, en pépinière ou hôtel d'entreprises, avec des prestations clé en main : très haut débit par fibre optique, salles de réunion, espaces détente et repas, conciergerie, parking privé... Un animateur sur site accompagne les entreprises hébergées et organise des événements réguliers consacrés à l'entrepreneuriat, des ateliers et conférences ouverts à toutes les entreprises d'Agglopolys.

La pépinière soutient les créateurs d'entreprises en leur offrant, en plus d'une solution d'hébergement à tarif attractif, un accompagnement personnalisé (conseil, suivi d'activité). La vie en pépinière permet aux entreprises d'échanger, de s'entraider, d'étoffer leurs réseaux.

Le coworking est un espace de travail partagé, permettant aux entrepreneurs nomades, indépendants ou télétravailleurs de se retrouver dans un cadre professionnel et convivial. Des bureaux et salles de réunion peuvent également être loués à la demande.

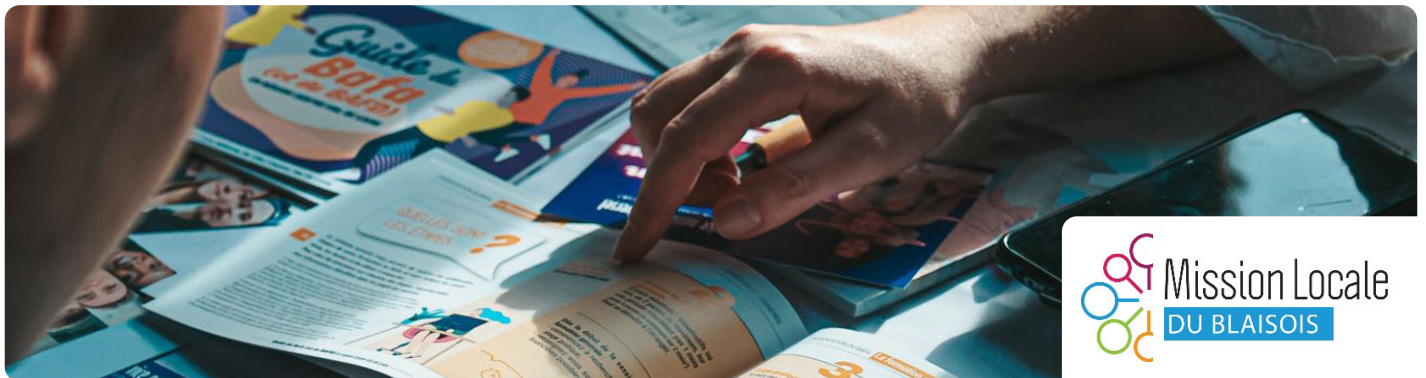
L'hôtel d'entreprises héberge les entreprises matures ou en développement.

Contact

3/5 rue Roland Garros, Blois

Tél. 07 85 66 83 23 - 02 54 74 72 21

lelab.agglopolys.fr



LA MISSION LOCALE

La Mission Locale du Blaisois, que soutient Agglopolys, accompagne les jeunes de 16 à 25 ans à s'insérer dans la vie professionnelle et sociale (jeunes déscolarisés, apprentis, salariés, demandeurs d'emploi inscrits ou non à France travail...). Ils sont accompagnés, selon leur situation pour :

- Préciser leur orientation professionnelle, accéder à une formation
- Rencontrer des employeurs pour trouver un stage, un apprentissage, un emploi
- Obtenir une aide financière pour faciliter leurs démarches
- Passer le permis de conduire
- Rechercher un logement, prendre soin d'eux
- Rencontrer d'autres jeunes, préparer un projet de vacances ou de voyage.

Ces services sont totalement gratuits.

Contact

02 54 52 40 40 / secretariat@mlblois.com
mlblois.com

Siège : 15 avenue de Vendôme à Blois

Antenne Mirabeau : 16 rue Mirabeau à Blois

Permanence à Veuzain-sur-Loire : 32 rue de l'écrivissière (Onzain).



LE BUREAU INFORMATION JEUNESSE DE LOIR-ET-CHER

Le Bureau Information Jeunesse 41, (BIJ41) que soutient Agglopolys, propose de l'information sur tous les sujets qui ont trait à la vie quotidienne des jeunes en Loir-et-Cher.

Un lieu ressource

L'accueil est gratuit, anonyme et sans rendez-vous.

Sa mission : fournir une information claire, gratuite et accessible à tous.

Au BIJ41, vous trouverez des infos pratiques et actualisées, sous forme de fiches d'infos, de guides régionaux, de brochures locales... Sur les thèmes : Etudes / Métiers / Emploi et petits boulots / Formation continue / Mobilité internationale / engagement citoyen/ Vie quotidienne / Projets initiatives / Logement / Santé / Culture / Loisirs / Vacances / Europe et étranger.

Le BIJ41 met à disposition des ordinateurs en accès libre et gratuit pour un accompagnement numérique.

Un programme d'animation

Le BIJ41 élabore un programme d'animation (ateliers, forums, stands...) afin de rendre l'information pratique, vivante et dynamique. Ces animations se déroulent dans les locaux du BIJ ou hors les murs.

Le BIJ41 organise les forums :

- **Jobs d'été et d'alternance** : pour mettre en relations les jeunes qui recherchent un emploi ou une alternance avec les entreprises : 19 mars 2025 à Blois, Vineuil et Veuzain-sur-Loire

- **Service civique** : informations sur l'engagement en service civique et mettre en relation les jeunes avec les structures qui recherchent des volontaires dans le département.

Par ailleurs, le BIJ41 coordonne, anime et déploie 3 dispositifs :

• **Promeneurs du Net** : des professionnels présents sur les réseaux sociaux pour répondre aux questions des jeunes et des parents.

- **La Boussole des Jeunes** : à destination des 15-30 ans. Mise en relation des jeunes avec des professionnels via une plateforme en ligne sur 3 thématiques : la formation, l'emploi et le logement.
- **Le Réseau départemental des acteurs jeunesse (Réda)** : développer une politique jeunesse partagée et structurée et proposer une articulation et un maillage entre les professionnels ainsi que leur professionnalisation.

Contact

15 avenue de Vendôme à Blois - 02 54 78 54 87

contact@infojeune41.org www.infojeune41.org

Horaires d'ouverture (accueil sans rendez-vous) :
Lundi, mercredi, jeudi et vendredi, de 13h30 à 18h.

• Permanence au PIMMS de Blois

- Un mercredi après-midi par mois, entre 14h et 17h, prise de RDV au 02 54 45 34 54 / 11 place Coty à Blois

• Point Information Jeunesse de Vineuil

17, rue Victor Hugo à Vineuil - 02 54 50 00 72 - rjj@vineuil41.fr

- Horaires d'ouverture en période scolaire : Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16h30 à 18h
- Mercredi de 14h à 18h

• Relais Information Jeunesse de Veuzain-sur-Loire

- 25 rue de la Justice à Onzain - 02 54 20 89 96
polejeunesse@onzain.fr

- Horaires d'ouverture en période scolaire : Mardi et vendredi de 16h30 à 19h
- Mercredi de 14h à 19h
- Hors période scolaire : Du lundi au vendredi de 10h à 17h



L'ÉCOLE DE LA 2E CHANCE

L'école de la 2e Chance (E2C) Val de Loire est un dispositif d'insertion professionnelle sociale et citoyenne qui bénéficie du soutien d'Agglopolys. Elle s'adresse aux jeunes de 16 à 30 ans sans qualification, motivés pour construire un projet d'emploi ou de

Efficace et rapide, le parcours de formation dure 6 mois en moyenne. La durée dépend du projet professionnel de chacun et peut durer jusqu'à 9 mois et plus.

Les objectifs de la formation :

- L'apprentissage ou la consolidation des savoirs de base : français, mathématiques, informatique, anglais.
- Des séquences en entreprise qui permettent de découvrir des activités professionnelles, de tester et de valider des compétences.
- L'élaboration d'un parcours d'accès à l'emploi et/ou à la formation qualifiante.
- La mise en œuvre de projets socioculturels et sportifs

permettant le développement des compétences sociales et personnelles.

La pédagogie innovante est basée sur le principe de l'Approche par Compétences (APC). Le suivi de chaque stagiaire est individualisé.

Les inscriptions sont permanentes, les entrées sont possibles toute l'année.

Réunions d'information tous les vendredis à 9h.

Contact

Secrétariat E2C Blois - 02 54 78 70 90/ e2c-tours.org



COLLECTE DES DÉCHETS, CONSIGNES DE TRI

Partout en France, les consignes de tri sont identiques : tous les emballages et les papiers se trient ! Les bacs jaunes des déchets recyclables et les bacs gris d'ordures ménagères sont ramassés en alternance. La collecte des emballages en verre reste en apport volontaire : près de 400 Points Verre sont à disposition des habitants sur l'ensemble des 43 communes.

Les déchets allant dans le bac jaune :

Tous les emballages en plastique

Bouteilles de produits alimentaires, flacons de gel douche et shampoing, bidons de lessives et produits ménagers, pots de yaourts, sacs plastiques, barquettes alimentaires en plastique et en polystyrène, pots de crème fraîche, pots de beurre, blisters, tubes de dentifrice, compotes individuelles, suremballages de packs de bouteilles...



Tous les emballages en métal

Canettes, boîtes de conserve, aérosols, bidons sirop, barquettes aluminium, capsules de café et de bière, plaquettes de médicaments, paquets de café...

Tous les emballages en carton

Cartons de céréales, gâteaux, pizzas, briques alimentaires, yaourts, boîtes d'œufs...

Les emballages et papiers doivent être jetés en vrac, bien vidés et non emboîtés (sacs transparents tolérés).

Tous les papiers

Magazines, journaux, prospectus, enveloppes, courriers



Conseils pour entretenir et nettoyer les bacs

- Nettoyer régulièrement les bacs en utilisant du bicarbonate de soude ou en pulvérisant du vinaigre blanc.
- En période de forte chaleur, stocker les bacs dans un lieu ombragé si possible.
- Pour se débarrasser des éventuelles mauvaises odeurs, verser quelques gouttes d'huile essentielle de lavande, de citron ou de menthe.

Les « ordures ménagères » allant dans le bac gris : C'est tout ce qu'il reste une fois qu'on a trié les déchets :

Tous les objets en plastique (brosse à dent, figurine et jouet, gadget, briquet, assiette et couvert en plastique...)

Tous les déchets de nettoyage (sac aspirateur, poussière, lingette, essuie-tout, mégot de cigarette, cendre, litière...)

Tous les déchets d'hygiène (couche, coton tige, coton démaquillant, protection hygiénique, pansement, gant, masque, mouchoir...),

Toute la vaisselle cassée

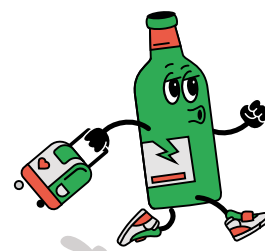
Les déchets doivent être jetés dans des sacs bien fermés.

Les déchets allant dans les Points Verre :

Tous les emballages en verre : bouteilles, flacons, pots et bocaux

A jeter bien vidés, pas de dépôt entre 20h et 8h pour la tranquillité du voisinage.

Pour connaître le Point Verre le plus proche de chez vous, consultez la carte interactive sur agglopolys.fr



Contact

Direction Déchets et Économie circulaire d'Agglopolys
Tél. 02 54 58 57 57 ou info.dechets@agglopolys.fr



ERREURS DE TRI DANS LES BACS JAUNES

Afin d'améliorer la qualité du tri, voici les erreurs à éviter :

ERREUR n°1 : les sacs opaques

Il est interdit de mettre des sacs opaques dans le bac jaune. En effet, arrivés au centre de tri, les trieurs optiques considèrent automatiquement ces sacs comme du refus car ils ne peuvent détecter leur contenu. Vous devez jeter les emballages et les papiers directement en vrac dans le bac jaune. Seuls les sacs transparents sont tolérés.



ERREUR n°2 : Les emballages imbriqués

Il est indispensable de bien séparer les emballages et de ne surtout pas les emboîter les uns dans les autres. En effet, quand différentes matières sont imbriquées les unes dans les autres (ex : une canette en aluminium et un sachet plastique tassés dans une boîte en carton), le trieur optique ne peut pas reconnaître la matière (c'est normal puisqu'il y en a plusieurs). De fait, comme il ne peut pas orienter correctement les déchets sur la chaîne de tri, il les considère comme du refus.

Si vous souhaitez gagner de la place, il suffit d'aplatir les emballages (cartons, briques) ou de les écraser dans le sens de la longueur (bouteilles plastiques).

Exemples d'emballages courants à séparer:

- pour les pâtes à tarte : retirer le carton qui est dans l'emballage plastique,
- pour les paquets de gâteaux ou de céréales : retirer le sachet plastique de la boîte en carton,
- pour les pots de yaourt, compote, etc. : retirer l'opercule du pot.

ERREUR n°3 : Les emballages non vidés

Les emballages doivent être jetés bien vidés. Ils ne doivent plus contenir de produit alimentaire ou de liquide. Il n'est pas question de laver les emballages avant de les jeter mais de bien les vider de leur contenu.

ERREUR n°4 : Les intrus (ces objets qui ne sont pas des emballages)
Seuls les emballages et les papiers se trient dans le bac jaune.

- pas d'objets en plastique (jouet, briquet, stylo, tuyau, boîte en plastique, ...) = bac à ordures ménagères
- pas de textile (vêtement, chaussure, linge de maison, peluche, ...) = bornes textiles
- pas d'électroménager (rasoir, brosse à dent électrique, bouilloire, grille pain, souris informatique, ...) = déchetterie
- pas de déchets végétaux, déchets alimentaires, épluchures de fruits et légumes = composteur (biodéchets) ou déchetterie (végétaux)
- pas de verre = bornes à verre (emballages en verre) ou déchetterie (vitres, miroir)
- pas de papier-peint = déchetterie
- pas de mouchoir en papier, essuie-tout, serviette en papier = bac à ordures ménagères



LES BIODÉCHETS SE TRIENT !

Afin de valoriser au mieux les déchets, la loi impose aux collectivités de proposer des solutions aux habitants pour trier les biodéchets et ne plus les jeter dans la poubelle d'ordures ménagères. Ces déchets biodégradables sont composés à plus de 90% d'eau, et ne doivent plus être incinérés. De plus, ils se transforment en terreau pour le potager, le jardin d'agrément, les plantations... C'est un excellent moyen pour obtenir un engrais naturel, riche et gratuit.

Qu'est-ce que les biodéchets ?

Ce sont tous les déchets d'origine végétale de la cuisine, les restes de repas après cuisson, et les petits végétaux du jardin :

- **Les déchets de cuisine** : épluchures, restes de fruits et légumes, coquilles d'œufs, sachets de thé et filtres en papier, marc de café, pain, etc.
- **Les déchets de jardin** : feuilles mortes, fleurs fanées, tontes de gazon, tailles de haie, branchages de petite taille, etc.
- **Les déchets de maison** : essuie-tout, morceaux de cartons bruns, cendres de bois refroidies

Agglopolys propose des solutions gratuites pour gérer les biodéchets

Le compostage individuel

Agglopolys offre à chaque foyer doté d'un jardin ou d'une cour un composteur. Pour les occupants d'appartement, il est possible de s'équiper d'un lombricomposteur.

Conditions de participation :

- habiter une des 43 communes d'Agglopolys,
- ne faire qu'une seule demande par foyer.

Remplissez le formulaire sur agglopolys.fr (justificatif de domicile de moins de 3 mois nécessaire). Vous serez informé par mail des modalités de retrait des composteurs/lombricomposteurs.

Le compostage partagé

Agglopolys accompagne les projets de compostage collectif géré par plusieurs personnes sur un espace commun en pied d'immeuble, à l'échelle d'un quartier ou d'un lotissement.

1. Parlez-en à vos voisins et constituez un groupe de résidents intéressés
2. Informez et impliquez le Conseil syndical ou le bailleur de votre résidence
3. Contactez Agglopolys au 02 54 58 57 57 pour définir votre projet



Contact

Direction Déchets et Économie circulaire d'Agglopolys
Tél. 02 54 58 57 57 ou info.dechets@agglopolys.fr

LES MODALITÉS DE COLLECTE

Bacs gris et bacs jaunes sont collectés en alternance 1 fois par semaine.

Pour connaître l'alternance bac gris/bac jaune, consultez votre calendrier de collecte distribué en boîtes aux lettres en fin d'année ou téléchargeable sur agglopolys.fr.



Ne ratez plus aucun jour de collecte !
Sur agglopolys.fr, téléchargez votre calendrier à intégrer dans votre agenda numérique !

Dans votre commune, le jour de collecte est le **xxxxxx.**

La collecte a lieu le matin de 5h à 12h30. Le bac doit être sorti la veille à partir de 19h. La collecte est maintenue les jours fériés sauf les 1^{er} janvier, 1^{er} mai et 25 décembre. La collecte de ces jours fériés est reportée au lendemain. En conséquence, les collectes des jours suivants sont décalées d'une journée, sur tout le territoire, jusqu'au samedi inclus.

Jours de collecte

Lundi

- Françay
- Herbault
- La Chaussée-Saint-Victor
- Lancôme
- Landes-le-Gaulois
- Mesland
- Monteaux
- Saint-Cyr-du-Gault
- Saint-Etienne-des-Guêrets
- Santenay
- Veuzain
- Vineuil

Mardi

- Candé-sur-Beuvron
- Cellettes
- Chailles
- Les Montils
- Saint-Gervais-la-Forêt

Mercredi

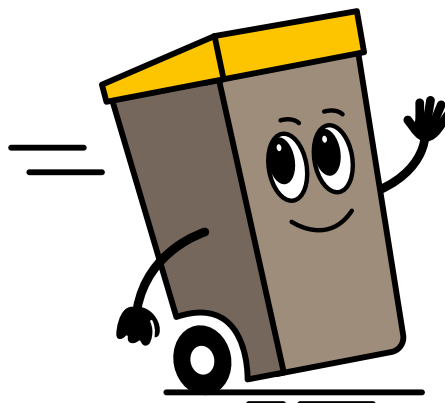
- Chaumont-sur-Loire
- Monthou-sur-Bièvre
- Rilly-sur-Loire
- Sambin
- Valaire
- Valencisse
- Valloire-sur-Cisse
- Villebarou

Jeudi

- Cheverny
- Chitenay
- Cormeray
- Cour-Cheverny
- Seur

Vendredi

- Averdon
- Champigny-en-Beauce
- Fossé
- La Chapelle-Vendômoise
- Marolles
- Ménars
- Saint-Bohaire
- Saint-Denis-sur-Loire
- Saint-Lubin-en-Vergonnois
- Saint-Sulpice-de-Pommeray
- Villefrancoeur
- Villerbon





DÉCHETTERIES ET RÉDUCTION DES DÉCHETS

Les déchetteries

Les déchets végétaux, déchets encombrants, métaux, cartons, gravats, équipements électriques et électroniques, meubles, déchets issus du bricolage et du jardinage, huile de vidange, huile de friture, piles et accumulateurs, batteries, radiographies, cartouches d'encre, téléphones portables, lunettes sont à apporter en déchetterie, dans la limite de 1m³ par jour.

Accès gratuit sur présentation d'un justificatif de domicile.

Sont interdits : pneus, extincteurs, bouteilles de gaz (retour fournisseur), médicaments (retour pharmacie), amiante (entreprises spécialisées).

Si vous ne pouvez pas vous rendre en déchetterie ou si vos déchets sont trop lourds et volumineux, Agglopolys propose un service payant d'enlèvement d'objet à domicile ou de location de bennes (tarifs sur agglopolys.fr).

Les déchetteries de Valloire-sur-Cisse et de la Chaussée-Saint-Victor sont équipées d'un « **caisson du réemploi** ». Un agent valoriste de la Ressourcerie Les Bonnes Manières sur place réceptionne les objets en bon état (meubles, objets électriques, de loisirs, du quotidien, de décoration et de puériculture) que les usagers souhaitent donner, au lieu de jeter. Avec ces équipements de proximité, Agglopolys complète l'offre proposée par les acteurs du réemploi présents sur le territoire.



Du 1^{er} juillet au 31 août, les déchetteries d'Agglopolys passent en horaires d'été. Retrouvez les horaires d'ouverture en cours et les adresses des 10 déchetteries sur agglopolys.fr !

Des bornes Habit Box

Mêmes usés, déchirés ou abîmés, les textiles ont de l'avenir. Glissez-les, propres, secs et en sacs fermés dans l'une des 80 « Habit box » réparties sur l'ensemble du territoire d'Agglopolys ! Une nouvelle vie leur sera offerte (don, réparation, recyclage).

Pour connaître la borne Habit Box la plus proche de chez vous, consultez la carte interactive sur agglopolys.fr



DÉCHETTERIES ET RÉDUCTION DES DÉCHETS (suite)

Le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas !

Pour réduire le poids de nos poubelles, préserver les ressources naturelles et favoriser l'économie locale, repensons nos pratiques de consommation !

Limitons les emballages !



Bocaux en verre, sacs en filet et en tissu, bouteilles hermétiques... : bien s'équiper est essentiel pour des courses zéro déchet, en vrac et sans emballages.

Jardinons au naturel !



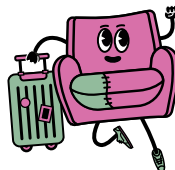
Du choix des plantes au paillage, en passant par le compostage, le jardinage au naturel permet de valoriser à domicile tous ses déchets verts, pour le plus grand bien de son jardin.

Disons Stop à la pub !



Pour ne plus recevoir les 40kg annuels de prospectus, apposez un autocollant Stop Pub sur votre boîte aux lettres. Ils sont disponibles auprès de la Direction Déchets d'Agglopolys ou dans votre mairie.

Réparons nos objets !



En privilégiant la réparation, vous prolongez la vie de vos objets et vous favorisez l'économie locale ! Il existe de nombreux professionnels de la réparation sur notre territoire (les cordonniers pour vos chaussures, les couturiers pour vos vêtements, les informaticiens pour vos ordinateurs, etc.)

Relookons nos objets !



Récupérer du mobilier ou des vêtements inutilisés pour les transformer permet de leur donner une seconde vie et de fabriquer un objet personnalisé qui ne ressemblera à aucun autre.

Donnons nos objets !

Des associations reprennent des objets en bon état pour les donner ou les revendre à un prix modique. En privilégiant le don, vous prolongez la vie de vos objets et vous participez à l'économie sociale locale :

- pour les vélos : vélo41 facebook.com/velo 41 07 49 48 03 53
- pour l'informatique : ADEPA adepa.info - 02 54 79 60 29
- pour le mobilier l'électroménager, la décoration : Emmaüsemmaus-blois.com - 02 54 74 46 03
- pour le petit mobilier, la décoration, les livres : La ressourcerie Les Bonnes Manières facebook.com/ressourceriedublesois - 06 99 93 64 97
- Pour les textiles, les associations caritatives : (la Croix Rouge, le Secours populaire, le Secours catholique, etc.).

Buvons de l'eau du robinet !



C'est moins de plastique, moins de transport et plus d'économies. Si vous trouvez qu'elle a un mauvais goût, laissez-la reposer dans une carafe ouverte ou mettez-la au réfrigérateur.

Fabriquons nos produits ménagers !



Vinaigre blanc, bicarbonate de soude, savon de Marseille... quelques ingrédients de base suffisent pour fabriquer facilement ses produits d'entretien pour toute la maison !

Les artisans et commerçants s'engagent aussi dans la réduction de leurs déchets !

Plus d'une centaine de professionnels des métiers de l'alimentaire (boulangers, charcutiers, restaurateurs, traiteurs, etc.) et des fleuristes mettent en œuvre des actions concrètes pour réduire l'impact de leur activité sur l'environnement. Compostage, lutte contre le gaspillage alimentaire, réemploi et réparation font désormais parties de leurs pratiques quotidiennes !

La liste des labellisés Ecodéfis sur agglopolys.fr.



Contact

Direction Déchets et Économie circulaire d'Agglopolys
Tél. 02 54 58 57 57 ou info.dechets@agglopolys.fr



DÉPLACEMENT À VÉLO

La Communauté d'agglomération de Blois encourage les modes de déplacements doux, pour vous aider à lâcher le volant au profit du guidon !

Je loue un vélo à assistance électrique

Profitez d'un vélo électrique de location à partir de 135€/an, (*obligation légale de prise en charge de 50 % de l'abonnement par les employeurs privés et 75 % par les employeurs publics depuis septembre 2023). La location peut se faire à l'année ou au mois et comprend deux entretiens préventifs par an dont le changement de batterie si nécessaire.

Location Azalys	1 mois	1 an
Vélo à assistance électrique	50	270 €
Étudiant*	25 €	135 €
Vélo cargo à assistance électrique**	70€	330 € à compter du 1 ^{er} janvier 2025
Vélo rallongé **	70€	/

* sur présentation de carte étudiant de l'année en cours

** offre unique «découverte» Les vélos de location, de marque française, ont une transmission à cardan très fiable, sans salissure ni déraillement possibles.

Se connecter sur azalys.agglopolys.fr pour effectuer la réservation de son vélo et fixer un rendez-vous personnalisé.

Contact : Les vélos verts – 3 avenue Gambetta à Blois
Tél. 02 54 74 57 05

Horaires d'ouverture :

- Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 18h30
- Le samedi de 9h à 12h30 (fermé les dimanches et jours fériés)

Contact

Direction Mobilités d'Agglopolys / Tél. 02 54 56 49 95
mobilites@agglopolys.fr

J'achète un vélo électrique à moindre frais

Dans le réseau de magasins partenaires, Agglopolys vous rembourse jusqu'à 200 € pour l'achat d'un vélo électrique dans la limite de 25% du prix d'achat. Offre limitée à deux personnes par foyer.

Démarche dématérialisée en ligne : agglopolys.fr

Je stationne mon vélo

Azalys vous propose sur deux sites stratégiques à Blois un service de stationnement sécurisé pour votre vélo en illimité, sur une période d'un an, un trimestre, un mois ou ponctuellement à la journée.

- **A la gare de Blois-Chambord** - 50 places avec vidéosurveillance équipé de 2 prises pour vélos électriques et d'une station de gonflage
- **Nouveau** : sur le parking de la place de la République, face à la Halle aux Grains - 20 places !

Que vous veniez en train + vélo, que vous soyez étudiant, actif ou retraité, n'hésitez pas à l'essayer ! Service destiné aux personnes majeures.

Plus d'informations sur azalys.agglopolys.fr

Géovélo



Cette application est disponible gratuitement sur votre smartphone pour le territoire d'Agglopolys.

- **Navigation** - Comme un GPS, l'application vous guide en temps réel lors de vos trajets.
- **Itinéraire** - Des itinéraires adaptés à votre pratique, du parcours le plus rapide au plus sécurisé. L'application choisit en priorité les pistes, les bandes cyclables et les rues peu passantes pour vous assurer confort et sécurité.

Services également disponibles via geovelo.fr ou agglopolys.fr



DÉPLACEMENT EN TRANSPORT EN COMMUN

Le réseau Azalys devient un réseau interurbain avec 42 communes desservies par des lignes régulières pendant la période scolaire et le Transport à la Demande qui prend le relai pendant les vacances. Les déplacements dans le périmètre d'Agglopolys via le réseau REMI sont également pris en compte par les abonnements commerciaux d'Azalys ou par les titres occasionnels comme le Pass.

Depuis la rentrée 2024, le réseau Azalys est structuré avec :

- Les lignes urbaines (A, B, C, D, E, F, G, H et les navettes de centre-ville) qui desservent Blois, La Chaussée-Saint-Victor, Saint-Gervais-la-Forêt, Vineuil et Villebarou)
- Les lignes périurbaines L15 à L32 effectuent des trajets entre les communes du territoire (sauf Saint-Cyr-du-Gault) et Blois (Gare SNCF, Pôle d'Echange Scolaire, lycée C. Claudel) avec 2 courses aller le matin (arrivée à 7h30 et 8h30) et 2 à 3 courses retour (départ vers 16h30, 17h30 et 18h30). Régulières en période scolaire et sur réservation le mercredi après-midi et pendant les vacances scolaires
- Les lignes scolaires qui permettent le transport des collégiens vers leur collège de secteur
- Le Transport à la Demande Résago qui permet des trajets entre le domicile et Blois ou les pôles relais tous les jours de la semaine sur réservation
- Le transport à la demande Handigo destiné aux personnes en situation de handicap titulaires de la Carte Mobilité Inclusion portant la mention Invalidité ou avec un taux d'incapacité d'au moins 80 %. Sur réservation, Handigo vous transporte de porte à porte avec des véhicules adaptés de 7h à 19h du lundi au samedi, et de 9h à 19h le dimanche
- La navette Châteaux à destination des domaines de Chaumont-sur-Loire et du Château de Cheverny entre le 1^{er} avril et la fin des congés scolaires de la Toussaint

Pour des déplacements tôt le matin ou tard le soir, optez aussi pour Azalys !

Du lundi au vendredi, Azalys vous emmène au centre-ville de Blois et à la gare SNCF tôt le matin, **depuis n'importe quel arrêt des lignes A à G**. Réservez au 09 693 693 41, la veille avant 19h (le samedi pour le lundi matin).

Du lundi au vendredi	Heures d'arrivée
Gare SNCF	6h25
Denis Papin	6h30

Le soir, repartez du centre-ville de Blois, de la gare SNCF ou de Cap Ciné vers n'importe quel arrêt des lignes A à I. Pas besoin de réserver ! Il suffit d'indiquer votre arrêt de descente au conducteur lorsque vous montez dans le bus.

Du lundi au samedi	Heures de départ			
Cap Ciné	20h25	21h30	22h30	00h30
Denis Papin	20h35	21h40	22h40	00h40
Gare SNCF	20h40	21h45	22h45	00h45

Vendredi et Samedi	Heures de départ	
Cap Ciné	23h30	00h30
Denis Papin	23h40	00h40
Gare SNCF	23h45	00h45

Dimanches et jours fériés (hors 1 ^{er} mai)	Heures de départ
Cap ciné	19h
Denis Papin	19h10
Gare SNCF	19h15

DÉPLACEMENT EN TRANSPORT EN COMMUN (suite)



JVMALIN.fr

Trouvez votre trajet grâce à jvmalin, le calculateur d'itinéraire régional regroupant l'ensemble de l'offre de mobilité du territoire. Vous indiquez votre point de départ et votre point d'arrivée ainsi que le jour et l'horaire de votre trajet. Le calculateur vous propose toutes les solutions de mobilité possibles en porte à porte combinant les différents modes disponibles dont le covoiturage avec les offres compilées des principales plateformes.

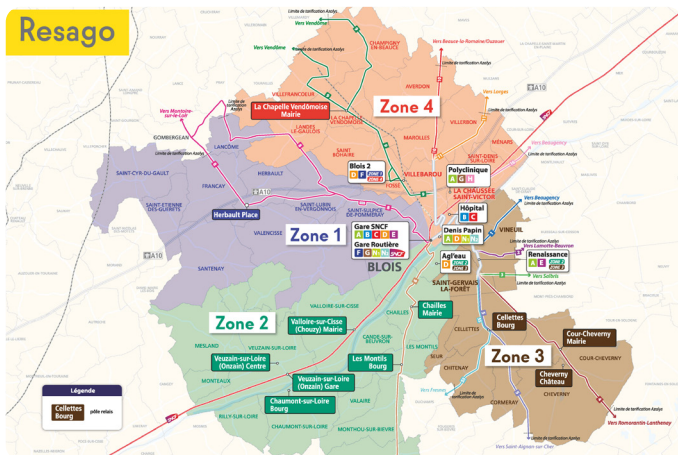
2 navettes de centre-ville à Blois

Deux circuits desservis par des navettes électriques gratuites de centre-ville, circulent du lundi au samedi (hors jours fériés), avec un passage toutes les 20 minutes. Elles desservent le quartier Vienne et le centre administratif pour la navette N1, et le quartier du Foix pour la navette N2. Elles se rencontrent à la gare routière de Blois et desservent l'axe Denis-Papin dans les 2 sens.

Résago, le service de transport à la demande

Ce service de transport à la demande (TAD) permet, sur réservation, de se déplacer du domicile (sur le domaine public) vers un ensemble de points d'arrêt.

Le service fonctionne tous les jours de l'année à des horaires fixes (hors 1^{er} mai). Sur Blois, La Chaussée Saint-Victor, Saint-Gervais-la-Forêt, Villebarou et Vineuil, Résago est accessible à toutes les personnes résidant à plus de 500 m réels d'un arrêt des lignes A à H. Pour les autres communes d'Agglopolys, il est ouvert à tous les habitants. Le territoire est découpé en 4 zones autour de pôles relais (communes équipées de l'agglomération). Avec 4 horaires pour l'aller et 3 horaires pour le retour. 1.25 € pour les trajets de moins de 10 km et de 2.5 € pour les trajets plus longs (abonnements disponibles). Réservation jusqu'à 30 min avant votre départ.



Retrouvez la carte Résago sur azalys.agglopolys.fr

Horaires en temps réel

22 bornes d'informations voyageurs équipent les arrêts principaux du réseau. Les horaires en temps réel sont également accessibles sur smartphone via l'application Azalys et aux points d'arrêt du réseau via un QR Code. Vous les retrouver également sur les applications :

AZALYS (temps réel) - TRANSIT (temps réel)

JV-MALIN (temps réel) - GOOGLE MAPS

Vous pouvez trouver sur ces applications les données horaires, pour trouver toutes les options de déplacements possibles.

Titres et tarifs

Les tarifs Azalys sont adaptés à l'âge et aux revenus (jusqu'à 90 % de réduction sur le plein tarif). Les abonnements sont éligibles à la participation employeurs (50 % pour les employeurs privés, 75 % pour les employeurs publics). L'abonnement scolaire est gratuit (frais de dossier à 20 €) et peut être complété par un abonnement illimité (6 € par mois ou 60 € par an). Il est possible d'acheter ses titres de transport dématérialisés avec l'application Azalys Tickets.

Tarifs réactualisés au 1^{er} janvier 2025 (à suivre sur azalys.agglopolys.fr)

azalys.agglopolys.fr

- Calculer son itinéraire : jvmalin
- Une réclamation/suggestion : formulaire de contact
- Un objet perdu : iLost
- Acheter en ligne : e-boutique

Centre de relation clientèle

09 693 693 41, de 7h à 20h du lundi au samedi (prix d'un appel local). Le centre d'appels est doté de la plateforme Rogervoice, permettant aux personnes sourdes et malentendantes de communiquer en langage des signes avec un téléconseiller.

Agence Azalys

3 rue du commerce 41000 Blois

Horaires d'ouverture de septembre à juin :

- Du lundi au vendredi 8h30 à 18h30
- Samedi 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h

Horaires d'ouverture juillet / août :

- Du lundi au vendredi 8h30 à 18h
- Samedi 9h30 à 12h30



L'AUTOPARTAGE

Besoin de louer une voiture sur une courte durée ? Testez l'autopartage !

Le principe est simple :

- vous créez votre compte via la plateforme de réservation en ligne (azalys.clem.mobi),
- vous réservez votre voiture à un prix attractif, pour une durée minimale de 30 minutes et pour une durée maximale de 20h d'affilée, du lundi au dimanche, de 4h30 à 0h30.
- vous empruntez la voiture réservée, un véhicule électrique avec un boîtier de vitesse automatique. Vous décarbonez ainsi vos déplacements !
- vous restituez la voiture, au même endroit que vous l'avez empruntée.

Tarifs (kilométrage illimité, électricité et assurance incluses) :

Tarifs 2024 / 2025	Première heure	Heures supplémentaire
Habitants d'Agglopolys	3 €	1.5 €
Habitants d'Agglopolys -25 ans et demandeurs d'emploi	2 €	0.75 €
Habitants hors Agglopolys	5 €	3 €

En savoir plus et réserver ce nouveau service sur azalys.agglopolys.fr ou via l'application mobile Azalys Autopartage.

Les stations d'autopartage :

- Cour-Cheverny : parking en bordure de la RD 765 (accès par la rue Gillette)
- Veuzain-sur-Loire : parking rue de l'Ecrevissière prolongée (Onzain, commune déléguée)

Et bientôt, au cours du premier semestre 2025, à Chailles, La Chapelle Vendômoise, Saint-Sulpice-de-Pommeray et Valloire-sur-Cisse !

Contact

Service clients de Clem.mobi - Tél. 01 86 86 85 85



De l'autopartage aussi à Blois !

Ce service, né d'une initiative citoyenne et s'appuyant sur le réseau coopératif Citiz, répond aux besoins ponctuels de voiture (1h, 1 jour, 1 semaine...). Une 1^{ère} voiture est disponible quartier gare de Blois, et une 2^e devrait suivre quartier de la place de la République.

Pour toute inscription ou question :
autopartage.blois@laposte.net - bloisautopartage.org



L'EAU DE BLOIS/AGGLOPOLYS

Agglopolys, la Communauté d'agglomération de Blois, assure le service d'eau potable, soit directement avec l'Eau de Blois/Agglopolys, soit par l'intermédiaire de représentants dans des syndicats d'eau potable.

L'Eau de Blois/Agglopolys a pour mission la production, le transport, le stockage et la distribution de l'eau potable. Elle doit, pour ce faire :

- Assurer l'entretien, la maintenance, le renouvellement des réseaux, ouvrages, équipements ;
- Contrôler la qualité de l'eau, du service rendu de manière générale ;
- Assurer la relation avec les usagers (gestion des abonnements, relève, facturation et recouvrement, information...);
- Investir, adapter le patrimoine aux besoins, au contexte réglementaire et aux évolutions techniques.

Communes concernées par l'Eau de Blois/Agglopolys :

Averdon, Blois, Candé-sur-Beuvron, Chailles,

Champigny-en-Beauce, Chaumont-sur-Loire, Cheverny, Cour-Cheverny, Fossé, Françay, Herbault, Marolles, Molineuf, Orchaise, Rilly-sur-Loire, Saint-Gervais-la-Forêt, Saint-Sulpice-de-Pommeray, Santenay, Seur, Villebarou, Villerbon.

Tarifs sur agglopolys.fr

Contact

L'eau de Blois/Agglopolys - 1 rue Honoré de Balzac à Blois

Tél. 0 806 000 139 (coût d'un appel local) aux heures d'ouverture du service clientèle + 24h/24 pour les urgences techniques.

eau@agglopolys.fr - eaudeblois.agglopolys.fr

EAU POTABLE : LES BONNS GESTES

La ressource en eau devient un enjeu majeur pour notre société. Il devient primordial aujourd'hui, pour chacun, de réinterroger son comportement. Chaque français consomme en moyenne 147 litres d'eau par jour. 93 % de cette eau est dédiée à l'hygiène et au nettoyage et 7 % à l'alimentation.

Chaque goutte compte !

Découvrez ici quelques gestes du quotidien pour réduire votre consommation.



Récupérer l'eau de pluie pour éviter d'utiliser de l'eau potable pour arroser le potager ou les fleurs de son jardin

- L'eau de pluie, contrairement à l'eau potable, ne nécessite pas d'énergie pour sa production et sa distribution. Elle est aussi une alternative en cas de restriction d'arrosage lors des pics de sécheresse.
- Utiliser l'eau de pluie permet de préserver les ressources en eau douce, notamment l'été, lorsque les nappes phréatiques baissent. L'hiver, lorsque celles-ci se rechargent, laisser ouvert son récupérateur pour laisser infiltrer l'eau dans le sol.
- Raccorder un récupérateur d'eau à la gouttière permet d'éviter le ruissellement de l'eau de pluie dans les rues ou dans les réseaux d'assainissement (et donc l'engorgement des stations d'épuration, notamment en cas de fortes pluies).

Le saviez-vous ?

- 38 % de l'eau utilisée au quotidien ne nécessite pas d'être potable ! C'est le cas pour l'arrosage du jardin et le nettoyage extérieur.

- Sur la Communauté d'agglomération de Blois, 1 m² de toiture permet de récupérer 642 litres d'eau par an.



Il est conseillé de laver sa voiture dans une station de lavage car :

- Moins gourmand en eau qu'un lavage « maison » au jet d'eau, le lavage haute pression ne nécessite que 50 à 60 litres d'eau par véhicule. Un lavage à domicile peut consommer jusqu'à 500 litres d'eau pour une seule voiture ! De plus, en station de lavage, l'eau utilisée est recueillie, traitée voire recyclée.
- Lorsque vous nettoyez votre voiture chez vous, les eaux de lavage chargées de détergents, d'huiles et d'hydrocarbures risquent de polluer l'environnement en s'infiltrant dans le sol, ou en étant rejetées dans un cours d'eau via le réseau d'eaux pluviales.

Le saviez-vous ?

Il est également possible de nettoyer sa voiture en utilisant la méthode de lavage sans eau. Ce nouveau procédé est écologique et peut même être pratiqué sous la forme d'un service à domicile.



Une douche consomme en moyenne 75 litres d'eau, un bain, le double !

- Réduire son temps de douche de 15 à 5 min permet de diviser par 3 la consommation d'eau.
- Couper l'eau pour se savonner permet d'économiser 20 litres d'eau par douche.
- Une douche plus courte économise également l'énergie nécessaire au chauffage de l'eau.
- Fermer le robinet le temps du brossage des dents, rasage, savonnage des mains.

Astuces !

Pour maîtriser sa consommation d'eau, penser à :

- l'économiseur d'eau sur les robinets et les flexibles de douche. Pour un confort identique, la consommation d'eau est divisée par 2.
- le mitigeur thermostatique : l'eau chaude arrive plus vite.

Le saviez-vous ?

Il existe des toilettes avec un lavabo intégré à la chasse d'eau permettant de recycler l'eau du lavage des mains dans la cuvette !



Des équipements peu coûteux sont disponibles pour réduire votre consommation d'eau :

- Installez, dans vos toilettes, une chasse d'eau à double débit (3 et 6 litres) si c'est possible. Sinon, vous déposez dans le réservoir une bouteille d'eau pleine et fermée pour réduire sa taille et l'eau consommée à chaque utilisation. Le nombre et le volume des bouteilles dépendent de la taille et de la forme du réservoir.

Astuces !

- Vous pouvez aussi faire le choix d'une douchette économique, pour une puissance et un confort préservés, mais permettant de réduire de 50 % votre consommation d'eau.
- Privilégiez une douche à un bain : cela permet non seulement d'économiser l'eau, mais aussi l'énergie qu'il faut pour la chauffer.
- Ne laissez pas l'eau couler inutilement : en faisant la vaisselle, en se brossant les dents, en se rasant...



Optimiser l'utilisation de ses appareils ménagers (lave-linge et lave-vaisselle)

- Faire tourner ses machines à laver pleines. Remplir sa machine à moitié, c'est consommer le même volume d'eau inutilement. Et moins utiliser un appareil, c'est prolonger sa durée de vie.
- Ne pas rincer la vaisselle avant le passage dans le lave-vaisselle (il convient néanmoins d'enlever les restes de nourriture pour ne pas l'endommager).

Astuces !

- À l'achat, choisir une machine adaptée à la taille de son foyer.
- Privilégier les lave-linges et lave-vaisselles économes en eau en s'aidant de l'étiquette énergie ! Pour un lave-vaisselle, la consommation d'eau varie de 15 à 19 litres, pour un lave-linge de 40 à 50 litres.



Les fuites gaspillent l'eau potable et augmentent votre facture d'eau.

Pour repérer les fuites d'eau et surveiller votre consommation :

- Relevez les chiffres de votre compteur d'eau le soir avant de vous coucher, fermez les robinets et observez la consommation le lendemain matin : si les chiffres sont identiques, tout va bien. Sinon, il y a sans doute une fuite.
- Relevez votre compteur tous les mois pour surveiller votre consommation.
- Étudiez votre facture : elle fait apparaître les consommations des années précédentes. Comparez avec la nouvelle consommation. Si vous constatez une forte augmentation sans avoir d'explication, il y a peut-être une fuite.

Astuce !

Fermez votre arrivée d'eau en cas d'absence prolongée pour limiter les dégâts liés à une fuite

Le saviez-vous ?

Les dispositions réglementaires permettent de dégrever une partie de la consommation, en cas de fuite sur canalisations. Attention, une fuite sur un chauffe-eau, un robinet ou une chasse d'eau ne donne pas droit à un dégrèvement.



Le paillage consiste à déposer sur le sol des matériaux pour le protéger. Cette technique a de nombreux avantages :

- Réduit le besoin en eau des plantes, en limitant l'évaporation et en maintenant l'humidité du sol.
- Garde la fraîcheur de la terre et peut également protéger du froid.
- Nourrit le sol par la décomposition du paillis et crée de l'humus.
- Protège du lessivage lors des fortes pluies et de l'érosion, et maintient la perméabilité du sol.
- Favorise la microfaune du sol, favorable à sa fertilité et à la biodiversité.
- Réduit le désherbage, en coupant l'accès des mauvaises herbes à la lumière, si le sol a été bien désherbé préalablement au paillage.

Astuces !

- Utilisez vos déchets verts pour pailler votre sol !
- Arrosez votre jardin à l'eau de pluie, grâce à un récupérateur qui collecte les eaux de pluie.
- Arrosez tôt le matin ou tard le soir pour limiter la perte en eau par évaporation.



ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Vous êtes concerné par l'assainissement collectif si votre habitation est raccordée à un réseau d'assainissement. Le plus souvent, ces habitations sont situées dans les milieux urbanisés ou d'habitats regroupés.

Agglopolys gère les lagunes, les stations d'épuration, l'entretien du réseau public et des branchements, réalise les études et les travaux des postes de refoulement, des stations d'épuration, des extensions et des améliorations du réseau public... Objectif : assurer un rejet de qualité des eaux usées traitées vers le milieu naturel.

Services aux particuliers

Pour toutes vos demandes (obstruction de canalisations situées sous le domaine public jusqu'en limite de propriété, demande de raccordement...), contactez le 0806 000 139.

L'entretien de la partie du branchement situé en domaine privé est entièrement à la charge du propriétaire.

Pour connaître les tarifs (branchements, redevance et participation pour le financement de l'assainissement collectif) : agglopolys.fr

Contact

Agglopolys - Hôtel d'Agglomération 1 rue Honoré de Balzac Blois
Tél. 0806 000 139 ou assainissement@agglopolys.fr

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Conseil et accompagnement

Agglopolys conseille et accompagne au quotidien les usagers dans la construction et l'entretien de leur assainissement non collectif pour leur permettre de disposer d'une installation durable et adaptée :

- Sensibilisation des propriétaires d'installations obsolètes à la réhabilitation.
- Nécessité et obligation d'entretien.
- Accompagnement de ceux qui désirent s'inscrire dans une démarche de protection de l'environnement en réhabilitant leur installation.

Contrôle

Agglopolys exerce également des missions de contrôle des installations, conformément à la réglementation en vigueur : lors du dépôt des permis de construire (maisons neuves) ou en cas de réhabilitation d'assainissements obsolètes, Agglopolys, avec le Conseil départemental de Loir-et-Cher, vérifie et valide les projets d'assainissement.

Durant les travaux, l'utilisateur a obligation d'informer Agglopolys de l'avancement des travaux afin que le technicien du

Conseil départemental passe vérifier leur bonne exécution par rapport au projet validé.

Agglopolys réalise également les contrôles périodiques de bon fonctionnement et d'entretien ainsi que les contrôles préalables aux ventes.

Coût des interventions

Les contrôles de conception et de réalisation, ainsi que le diagnostic de vente (désormais obligatoire lors de la vente d'un bien), sont facturés au propriétaire. Le contrôle de bon fonctionnement et d'entretien revient à l'occupant.

Le coût des interventions est révisé au 1^{er} janvier de chaque année.

Pour connaître le tarif en vigueur : agglopolys.fr

Contact

Agglopolys - Hôtel d'Agglomération 1 rue Honoré de Balzac - Blois
Tél. 0806 000 139 ou assainissement@agglopolys.fr



EAUX USÉES : LES BONNS GESTES

Comment entretenir mon installation ?

Afin de préserver l'état de mon installation, ainsi que l'environnement, un entretien régulier est essentiel :

- Fosse septique / Fosse toutes eaux : une vidange complète doit être effectuée par une entreprise agréée tous les 4 ans en moyenne.
- Pré-filtre : nettoyage 2 fois / an environ.
- Bac dégraisseur : retrait des graisses flottantes tous les trimestres et vidange complète 2 fois / an.
- Pompe de relevage : nettoyage 1 à 2 fois / an.

Quelles sont les bonnes pratiques ?

Afin de garantir la longévité de mon installation, je ne dois pas déverser dans les canalisations (lavabo, évier, toilettes...) :

- Huiles (vidange, friture) : je les dépose à la déchetterie.
- Produits dangereux (peintures, liquides corrosifs, solvants...) : je les dépose à la déchetterie.
- Médicaments : je les rapporte à mon pharmacien.
- Déchets solides (mégots de cigarettes, lingettes, protections hygiéniques, préservatifs) : je les jette à la poubelle.



LA GESTION INTEGRÉE DES EAUX PLUVIALES (GIEP)

Les limites du réseau d'assainissement classique

Le dérèglement climatique et l'urbanisation croissante génèrent des volumes d'eaux pluviales de plus en plus importants. Les systèmes d'assainissement sont fréquemment saturés avec des risques de débordement des réseaux sur la voie publique (inondation) ou de déversement dans les milieux naturels. Pour faire face à ces situations, les investissements sont de plus en plus coûteux : renforcement des réseaux, construction de bassins d'orage, surdimensionnement des stations d'épuration...

Une autre solution existe : réduire les apports d'eau dans les réseaux par une gestion de l'eau de pluie au plus près de son lieu de précipitation, on parle de **Gestion Intégrée des Eaux Pluviales (GIEP)**. L'enjeu est de « déconnecter » l'eau pluviale du réseau d'assainissement en permettant son infiltration immédiate dans les sols.

Elle permet alors aux nappes phréatiques, qui constituent des volumes d'eau douce souterraine, de se recharger. Elle permet aussi aux cours d'eau, indispensables au maintien de la biodiversité, d'être alimentés l'été.

Une évolution vers la gestion intégrée des eaux pluviales

Agglopolys est engagée dans une politique ambitieuse de Gestion Intégrée des Eaux Pluviales, qui consiste à :

- gérer la pluie au plus près du lieu où elle tombe ;
- ne pas mettre l'eau en mouvement ;
- limiter l'imperméabilisation et favoriser les végétaux et la biodiversité

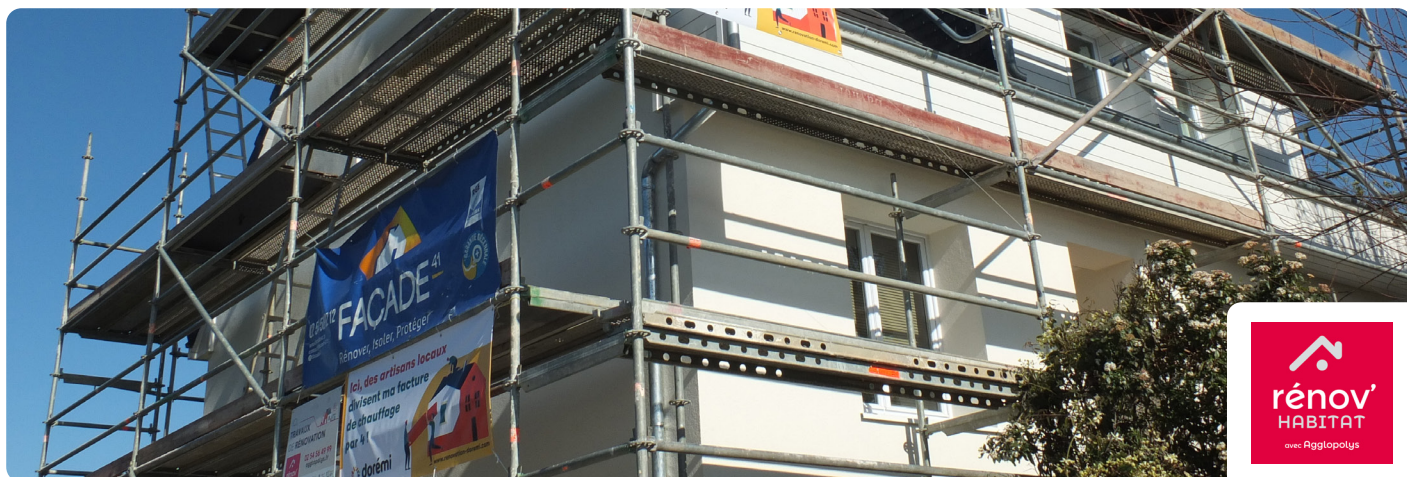
Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la Communauté d'agglomération de Blois, en vigueur depuis le 13 janvier 2023, définit les règles nouvelles à respecter dans ce domaine. Il prévoit la gestion de l'eau de pluie à l'échelle de chaque parcelle aménagée. L'ensemble des acteurs publics et privés est appelé à s'engager dans cette démarche :

- **Domaine public** : Il s'agit de saisir chaque opportunité d'infiltration des eaux pluviales lors de nouvelles constructions ou de l'aménagement du patrimoine bâti existant.
Par exemple : réaménagement d'une cour d'école, d'une place de village, d'un parking...
- **Domaine privé** : Entreprises, promoteurs immobiliers, constructeurs, comme les particuliers, sont encouragés par Agglopolys à mettre en place des solutions de gestion intégrée des eaux pluviales.
Pour les particuliers en maison individuelle, il s'agit de déconnecter ses gouttières du tout-à-l'égout pour stocker ou infiltrer l'eau de pluie à la parcelle. Pour les nouvelles constructions de maisons ou les travaux sur l'existant qui nécessitent un permis de construire, la prise en compte de la gestion de l'eau pluviale à la parcelle est désormais obligatoire.

Contact

Agglopolys - Hôtel d'Agglomération 1 rue Honoré de Balzac - Blois

Tél. 0806 000 139 ou eaudepluie@agglopolys.fr



AVEC RENOV'HABITAT D'AGGLOPOLYS, AMÉLIOREZ VOTRE LOGEMENT !

Rénovation énergétique, adaptation de logement, vétusté... Quel que soit votre projet, le dispositif Rénov'Habitat vous accompagne : conseils techniques, appui administratif et aides financières.

Agglopolys a souhaité renforcer sa politique d'amélioration de l'habitat privé en créant un dispositif ambitieux : Rénov'Habitat. Dans le maquis des aides et démarches commerciaux, c'est un accompagnement complet, personnalisé et gratuit qui vous est proposé.

- Des conseils techniques pour réaliser vos travaux
- Un appui administratif pour vous aider dans vos démarches
- Des aides financières pour alléger votre facture.

Rénovation énergétique

Optimisez le confort thermique de votre maison

Ne plus souffrir du froid l'hiver et de la chaleur l'été, rendre son logement moins énergivore pour réduire la facture d'énergie et limiter son impact sur l'environnement, donner de la valeur à son bien.

Pour des travaux d'isolation des combles, des murs, ventilation, équipement de chauffage, fenêtre double vitrage, robinet thermostatique...

Adaptation du logement

Améliorez votre autonomie chez vous

Favoriser le maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie ou en situation de handicap.

Pour le remplacement d'une baignoire par une douche de plain-pied, la pose de barres d'appui, l'installation de WC surélevés, de volets roulants électriques, d'un monte-escalier, d'une rampe d'accès extérieure, l'élargissement d'une porte intérieure, la motorisation de portail...

Vétusté

Réhabilitez votre logement vétuste

Votre logement est très dégradé et vous souhaitez le réhabiliter pour vivre dans de meilleures conditions?

Pour des travaux de mise aux normes, la réfection du système d'eau chaude sanitaire et de chauffage, la création d'une salle de bains...

Pour en bénéficier...

- Effectuer des travaux de rénovation, et non de construction ou d'extension
- Faire réaliser les travaux par des professionnels du bâtiment
- Montant minimum des travaux : 1 500 € (excepté les travaux d'adaptation)
- Logement situé sur le territoire d'Agglopolys
- D'autres conditions s'appliquent suivant la nature des travaux (ressources, type de logement...).

En savoir plus : agglopolys.fr

Avec l'Agence nationale de l'habitat, la Banque des territoires, le Fonds européen de développement régional, la Région Centre-Val de Loire, l'Agence départementale d'information sur le logement de Loir-et-Cher et SoliHA.

Contact

Pour tout projet, toute question, contactez le Conseiller Rénov'Habitat : 02 54 56 49 99
renov-habitat@agglopolys.fr



LES BIBLIOTHÈQUES D'AGGLOPOLYS

La Bibliothèque Abbé-Grégoire et la Médiathèque Maurice-Genevoix à Blois, ainsi que la Médiathèque de Veuzain/Agglopolys sont ouvertes à tous les habitants d'Agglopolys. Il n'est pas nécessaire d'être abonné pour venir sur place lire, écouter de la musique, participer à une rencontre, assister à la lecture d'un conte ou à un concert, visiter une exposition....

Des documents en tous genres

- **Les livres et la presse** : livres, journaux, magazines, BD et mangas, textes enregistrés, livres en gros caractères, méthodes de langue, livres en langues étrangères, partitions, documents patrimoniaux...
- **Le multimédia** : films, liseuses, CD, vinyles, jeux vidéo.
- **Les ressources en ligne** : pour les abonnés, sur le site internet des bibliothèques, livres à télécharger, cinéma (téléchargement ou streaming), presse, plateforme d'autoformation.

Des services

- Un accès à Internet et des initiations en informatique : postes informatiques pour naviguer sur internet, utiliser les logiciels de bureautique ou d'autoformation. Ouvert à tous et gratuit. Initiations sur rendez-vous.
- Des accueil de groupes et de classes sur rendez-vous.

Un programme culturel

À consulter sur bibliotheques.agglopolys.fr

24h/24 et 7j/7

- **Sur internet** : interroger le catalogue des bibliothèques, utiliser les ressources en ligne, recevoir des informations personnalisées, connaître les nouveautés, suivre ses emprunts ou réserver des documents sur bibliotheques.agglopolys.fr
- **Les boîte à retours** : situées à l'extérieur de la bibliothèque Abbé-Grégoire, de la médiathèque Maurice-Genevoix et de la médiathèque de Veuzain/Agglopolys, elles permettent de rendre à tout moment les documents empruntés.

Un abonnement 100 % gratuit pour tous !

L'abonnement au réseau des bibliothèques d'Agglopolys (Abbé-Grégoire et Maurice-Genevoix à Blois, et Veuzain-sur-Loire) est gratuit pour tous, quel que soit son lieu de résidence et son âge. Il est individuel, valable 2 ans (depuis septembre 2024) et pour les 3 bibliothèques d'Agglopolys. Il permet d'emprunter 15 imprimés, 1 liseuse, 10 CD ou vinyles, 7 DVD, 2 jeux vidéo et d'avoir accès aux ressources en ligne (cinéma, presse, formations, cours...).

Comment s'abonner ?

Se rendre au sein d'une des trois bibliothèques d'Agglopolys aux horaires d'ouverture muni de :

- une pièce identité
- pour les mineurs jusqu'à 11 ans, accord et pièce d'identité du représentant légal

Une pré-inscription pour un abonnement ou un réabonnement peut se faire également en envoyant à bib-abonnement@agglopolys.fr le formulaire rempli et les pièces justificatives.

Horaires d'ouverture

Bibliothèque Abbé-Grégoire

4-6 place Jean Jaurès à Blois - Tél. 02 54 56 27 40

Lundi, mardi, vendredi : 13h-18h30
 Mercredi : 10h-18h30 ; samedi : 10h-18h
 Jeudi : seule la bibliothèque universitaire est ouverte
 Horaires à compter du 2 janvier 2025 :
 Mardi, jeudi, vendredi : 12h-18h30
 Mercredi : 10h-18h30 ; Samedi : 10h-18h

Médiathèque Maurice-Genevoix

Rue Vasco de Gama à Blois - Tél. 02 54 43 31 13

Mardi, jeudi, vendredi : 14h-18h
 Mercredi et samedi : 10h-13h et 14h-18h
 Fermeture : lundi
 Horaires à compter du 2 janvier 2025 :
 Mardi, jeudi, vendredi : 14h-18h30
 Mercredi : 10h-13h 14h-18h30 ; Samedi : 10h-18h

Médiathèque de Veuzain/Agglopolys

3 rue du Vieux Moulin à Veuzain-sur-Loire
 Tél. 02 54 20 78 00

Mercredi et samedi : 9h-12h et 14h-18h
 Jeudi : 14h-19h
 Fermeture : lundi, mardi et vendredi
 Horaires à compter du 2 janvier 2025 :
 Mercredi, samedi : 10h-13h et 14h-18h
 Jeudi, vendredi : 15h-18h30

Horaires d'été consultables sur agglopolys.fr

LES PISCINES D'AGGLOPOLYS

Animations, apprentissage, détente... Les piscines d'Agglopolys offrent tous les plaisirs de l'eau !

La piscine Tournesol

> **Activités : à l'année, au trimestre ou à la séance !**

Retrouvez un programme d'activités (enfants, adultes ou seniors) variées et adaptées à tous les niveaux de pratique sur agglopolys.fr.

> **Horaires d'ouverture**

Fermeture de la caisse 30 minutes avant les horaires de fermeture indiqués.

Période scolaire

- Lundi : 11h30-13h45
- Mardi, jeudi et vendredi : 11h30-13h45 / 17h30-19h45
- Mercredi : 11h30-13h45 / 15h-18h15
- Samedi : 14h30-19h45
- Dimanche : 8h30-13h45

Vacances scolaires

Petites vacances (Toussaint-Noël-Hiver-Pâques) :

Du lundi au vendredi : 10h-19h45

Samedi : 14h30-19h45

Dimanche : 8h30-13h45

Grandes vacances (juillet-août)

Du lundi au vendredi : 12h-19h45

Exceptés : 14 juillet : 10h-19h45

15 août : 12h-19h45

Samedi - dimanche : 10h-19h45

Jours fériés

9h-12h45 / 15h-17h45

Fermé les 1^{er} janvier, 1^{er} mai et 25 décembre.

> **Tarifs**

Entrée gratuite pour les moins de 6 ans et pour les personnes handicapées et leur accompagnateur (se munir de la carte d'invalidité).

Tarifs pour les habitants de l'agglomération* :

Une entrée plein tarif	3.30 €
Carte de 10 entrées	28.50 €
Une entrée tarif réduit (fournir justificatif) - 16 ans, lycéens, apprentis, étudiants, demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA, du FNS.	2.25 €

*Tarifs valables jusqu'au 1^{er} septembre 2025. Se renseigner pour les autres tarifs (CE, groupes).

Contact

Piscine Tournesol - Rue Samuel de Champlain à Blois
Tél. 02 54 52 01 30 / agglopolys.fr

Le Centre aquatique Agl'eau

Univers aquatique

Horaires 2024/2025	Période scolaire	Petites vacances	Période estivale
Lundi	11h45-14h 17h15-21h	10h-21h	10h-21h
Mardi	11h45-14h 17h15-21h	10h-21h	10h-21h
Mercredi	10h-21h	10h-21h	10h-21h
Jeudi	11h45-14h 17h15-21h	10h-21h	10h-21h
Vendredi	11h45-14h 17h15-22h	10h-22h	10h-22h
Samedi	9h-21h	9h-21h	9h-21h
Dimanche	9h-19h	9h-19h	9h-20h

Univers balnéo

Du lundi au samedi : 10h – 21h

Dimanche : 10h-19h

Tarifs (habitants d'Agglopolys - jusqu'au 1^{er} septembre 2025) :

Univers aquatique - adulte plein tarif : 6.30 €

Univers aquatique - enfant (3 à 13 ans) : 4.85 €

Univers balnéo et aquatique : 17.90 €

Tous les tarifs sont consultables sur agl-eau.fr



Contact

Centre aquatique Agl'eau - 30 avenue Pierre Brossolette
Blois

Tél. 02 54 79 70 30

agl-eau.fr ou contact-agleau@uspa.asso.fr

Les piscines saisonnières extérieures

Trois équipements sont également ouverts à la belle saison : la piscine d'Herbault, la piscine du Lac de Loire à Vineuil et la pataugeoire du Parc des Mées à La Chaussée Saint-Victor.

Périodes et heures d'ouverture sur agglopolys.fr !



LA FOURRIÈRE ANIMALE

Vous avez perdu votre animal ou vous voulez signaler un animal errant ? Ayez le réflexe Agglopolys.

Rechercher un animal

Si vous avez perdu votre animal, il se trouve peut-être déjà à la fourrière sans avoir pu être identifié, faute de tatouage ou de puce électronique.

Contactez alors la société SACPA au 02 54 74 16 73 en décrivant l'animal (race, sexe, âge, tatouage, puce, etc.) et en mentionnant l'endroit précis, ainsi que la date et l'heure où il a été perdu. N'oubliez pas de laisser vos coordonnées afin que l'on puisse vous recontacter !

Récupérer son animal

Contactez la fourrière animale pour prendre rendez-vous du lundi au vendredi (9h-10h / 16h30-17h30) ou le samedi (9h-10h). Une pièce d'identité et le certificat d'identification de l'animal vous seront demandés et vous devrez vous acquitter de certains frais pour récupérer votre animal.

Les animaux récupérés par la fourrière :

- chiens en divagation,
- chats errants blessés, chatons abandonnés sur espaces publics
- nouveaux animaux de compagnie (NAC) et autres, après avis d'Agglopolys,
- cadavres d'animaux (chien, chat, gibier < 40kg).

Signaler un animal errant

Contactez votre mairie ou Agglopolys au 02 54 90 35 35 (du lundi au vendredi de 9h à 17h). En dehors de ces horaires, adressez-vous à la police nationale ou à la gendarmerie de votre secteur.

Contact

Agglopolys - Service Santé Sécurité Accessibilité
Hôtel d'agglomération - 1 rue Honoré de Balzac à Blois
Tél. 02 54 90 35 35 - ssa@blois.fr

Les chats dans l'agglomération

Les chats bien portants trouvés dans la rue ne sont pas pris en charge par la fourrière animale d'Agglopolys.

Le rôle du propriétaire de l'animal

- Les chats nés après le 1^{er} janvier 2023 doivent être identifiés.
- La stérilisation est fortement recommandée pour prévenir la prolifération incontrôlée des chats.
- Certains vaccins sont obligatoires.

Contacts utiles :

- Association Ecole du chat de Blois : 06 81 28 80 93.
- SPA de Sassay : 02 54 79 57 85

Tarifs 2024 (révisables tous les ans)

- Capture et conduite de l'animal à la fourrière : 55,46€ (frais doublés dès la 2^e capture/animal récidiviste)
- Garde en fourrière : 27.74 € par jour
- Identification éventuelle : 63.86 €
- Frais de vétérinaire éventuels (soins, etc.) : selon note d'honoraires

Adresse de la fourrière

Rue des Prés d'Amont à Blois (enceinte de la déchetterie Blois Sud, près du lycée horticole)

Horaires d'ouverture au public

Du lundi au vendredi : 9h-10h et 16h30-17h30
Samedi : 9h-10h

Appelez au préalable au 02 54 74 16 73 pour prendre rendez-vous



LE CRÉMATORIUM DU VAL DE LOIRE

Qualité de l'accompagnement des proches et sérénité des lieux caractérisent cet équipement.

Un accueil personnalisé des familles

Le personnel des Crématoriums de France à qui a été confiée la gestion de cet établissement par contrat de délégation de service public, est à la disposition des familles pour les accompagner et préparer avec elles, selon leurs souhaits et dans le plus grand respect, le moment de recueillement.

Lieu de calme et de recueillement

Le bâtiment a été conçu pour inviter au calme et à la sérénité. Ses teintes sont chaleureuses et apaisantes, le hall d'accueil est spacieux et très lumineux. Les façades disposent de nombreuses ouvertures vitrées qui donnent sur la nature environnante.

L'organisation des différents espaces permet de préserver l'intimité de chaque famille.

Le moment de recueillement est personnalisé avec des musiques, textes et photos. Le personnel du crématorium (maître de cérémonie) accompagne chaque famille dans la préparation et le déroulement de l'hommage au défunt.

Un salon des retrouvailles permet aux familles qui le souhaitent de partager un moment de convivialité à l'issue du moment de recueillement.

Horaires d'accueil :

Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30.

Le samedi sur réservation de 9h à 12h30 et de 14h à 16h.

Contact

Crématorium - 85, rue de la Picardière - 41 000 Blois
Tél. 02 18 54 11 00 - valdeloire@crematoriums.fr